

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Objet du marché :

*Etude d'opportunité et de faisabilité opérationnelle pour
la mise en place d'une filière chanvre, de la production à
la première transformation,
à l'échelle de Roche aux Fées Communauté et du
périmètre élargi des coopérations métropolitaines*

N° de marché : M24-011

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
1. Roche aux Fées Communauté.....	4
1.1 Un territoire à taille humaine, à la double identité urbaine et rurale	4
1.2 L'acheteur	5
1.3 Son projet de territoire.....	6
1.4 Le PCAET : Une Stratégie sectorielle emblématique de Roche aux Fées Communauté.....	6
1.5 Sa stratégie de Développement Economique Emploi Insertion	7
2. Objet et contexte de l'étude.....	9
2.1 Objet de l'étude.....	9
2.2 Ecosystème de l'étude (contexte)	10
RAFCOM laboratoire des Expérimentations.....	10
Aire d'étude élargie au Contrat des coopérations	11
Aire d'étude du Groupe Projet de la Chambre d'agriculture	12
La Région Bretagne pour accélérer et réussir les Transitions.....	13
2.3 Actions et travaux déjà menés sur le territoire	13
3. Contenu de l'étude	15
3.1 Phase 1 : Réalisation d'un état initial - Consolidation des données d'entrée	15
3.2 Phase 2 : Evaluation du potentiel de production et identification des éléments à sécuriser en amont de la transformation	16
3.3 Phase 3 : Opportunité et dimensionnement d'une chanvrière.....	17
3.4 Phase 4 : Etude de faisabilité technique, juridique et financière.....	18
3.5 Phase 5 : Elaboration d'une feuille de route collective et opérationnelle.....	19
3.6 Tranche optionnelle : Approfondissement des débouchés en fonction du scénario.....	20
4. Périmètre de l'étude	22
5. Méthodologie de l'étude et livrables	24
5.1 Méthodologie.....	24
5.2 Livrables.....	25

6.	<i>Gouvernance</i>	26
7.	<i>Réunions de suivi du marché.....</i>	27
8.	<i>Calendrier.....</i>	28
9.	<i>Equipe.....</i>	31
10.	<i>Moyens fournis au titulaire du marché.....</i>	31
	<i>Conclusion.....</i>	31
	<i>ANNEXES</i>	35

INTRODUCTION

Dans les 10 années à venir, le paysage agricole va évoluer. En effet, comme dans la plupart des territoires, le nombre d'exploitations agricoles va fortement diminuer dans le sud-est du département d'Ille-et-Vilaine, entraînant une augmentation des surfaces et, sans doute, une diminution significative de l'élevage. Les surfaces de cultures de vente vont donc augmenter.

Or, les systèmes de cultures devront s'adapter au réchauffement climatique. Ils devront aussi être économes en eau et en intrants. L'allongement des rotations de cultures deviendra une nécessité. La mise en place de nouvelles cultures est une solution.

Au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, le territoire sud-est de l'Ille-et-Vilaine se caractérisait par la culture du chanvre, les fibres étant destinées à la fabrication de toiles notamment pour les voiles des bateaux malouins. Aujourd'hui, un regain de cette culture est observé en France avec de très nombreux débouchés.

La culture de chanvre est aussi économe en eau et en intrants. La ressource en eau tant en quantité qu'en qualité est une préoccupation des élus. Mais le développement de la culture de chanvre sur le territoire doit assurer pour les producteurs une marge suffisante pour qu'elle puisse trouver un attrait.

Il est proposé de réaliser une étude sur la mise en place d'une filière chanvre localement, de la production à la première transformation. La mise en place d'une chanvrière sur le territoire doit permettre de garantir un maintien de la valeur ajoutée localement et assurer un revenu intéressant pour les agriculteurs. C'est un élément indispensable pour le développement de la culture. La valorisation par des outils de 2^{ème} ou 3^{ème} transformation seront seulement recensés lors de cette étude mais sans approfondissement.

1. Roche aux Fées Communauté

1.1 Un territoire à taille humaine, à la double identité urbaine et rurale

Située au sud-est du département d'Ille-et-Vilaine, à vingt-cinq minutes de Rennes, desservie par la voie ferrée Rennes-Châteaubriant et par la 2/2 voies Rennes-Angers, Roche aux Fées Communauté s'étend de l'agglomération rennaise au Pays de Châteaubriant en Loire-Atlantique. Elle regroupe seize communes dont treize ont moins de 2 000 habitants.

Trois villes représentant 58 % de la population :

- Janzé (8 744 hab.)
- Retiers (4 632 hab.)
- Martigné-Ferchaud (2 664 hab.)

Soit en totalité : 27 465 habitants.

La Communauté de communes représente 370 kilomètres carrés. Elle offre environ 7 700 emplois et possède 13 zones d'activités.

S'y trouvent 1 600 établissements et 434 exploitations agricoles.



Pour tous compléments d'informations sur Roche aux Fées Communauté : [Roche aux Fées Communauté \(rafcom.bzh\)](http://Roche%20aux%20Fées%20Communauté%20(rafcom.bzh))

1.2 L'acheteur

Créée en 1994, Roche aux Fées Communauté est montée en puissance en acquérant de nombreuses compétences.

Les principaux domaines d'actions sont les suivants :

- **Mutualisation** : mise en commun des moyens humains et matériels avec les communes, centralisation des données informatiques
- **Infrastructures** : service public d'assainissement, collecte et traitement des déchets, déploiement du très haut débit numérique
- **Voirie** : Création, aménagement et entretien de la voirie à l'intérieur des zones d'activités
- **Développement économique** : aménagement et gestion de zones d'activités, points accueil emploi, réseaux professionnels et espaces dédiés (site La Canopée)

- **Transition agroécologique** : préservation de la biodiversité, développement des haies bocagères (plantation, valorisation, protection, entretien), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- **Transition énergétique** : Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables
- **Habitat** : Programme local de l'habitat (PLH), aides à l'habitat et au logement social, aire d'accueil des gens du voyage
- **Mobilités** : autorité organisatrice des mobilités (AOM), Transport à la demande (TAD) Mobili'fées, création de liaisons cyclables, soutien à la modernisation de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant
- **Petite Enfance-Enfance-Jeunesse** : Relais Petite Enfance, Point Information Jeunesse, soutien aux espaces jeunes, aux accueils de loisirs sans hébergement
- **Services à la population** : Relais Petite enfance, Point Information Jeunesse, soutien aux structures et associations, Bus France Services, FabLabs
- **Culture** : établissement d'enseignement artistique Le HangArt, saison culturelle, réseau de médiathèques Libellule
- **Tourisme** : mises en valeur et animations du site mégalithique de La-Roche-aux-Fées à Essé et de la motte féodale de Marcillé-Robert
- **Sport** : centre aquatique Les Ondines, équipements sportifs, programme Sport/santé, label Territoire vélo.

La Communauté de communes concentre ses actions autour de projets favorisant le développement économique et touristique du territoire et le renforcement de l'offre de services à la population (enfance-jeunesse, emploi, sport, culture, transport, habitat, tourisme, numérique)

Roche aux Fées communauté accorde depuis toujours une intégration systématique de l'approche environnementale et sociétale.

1.3 Son projet de territoire

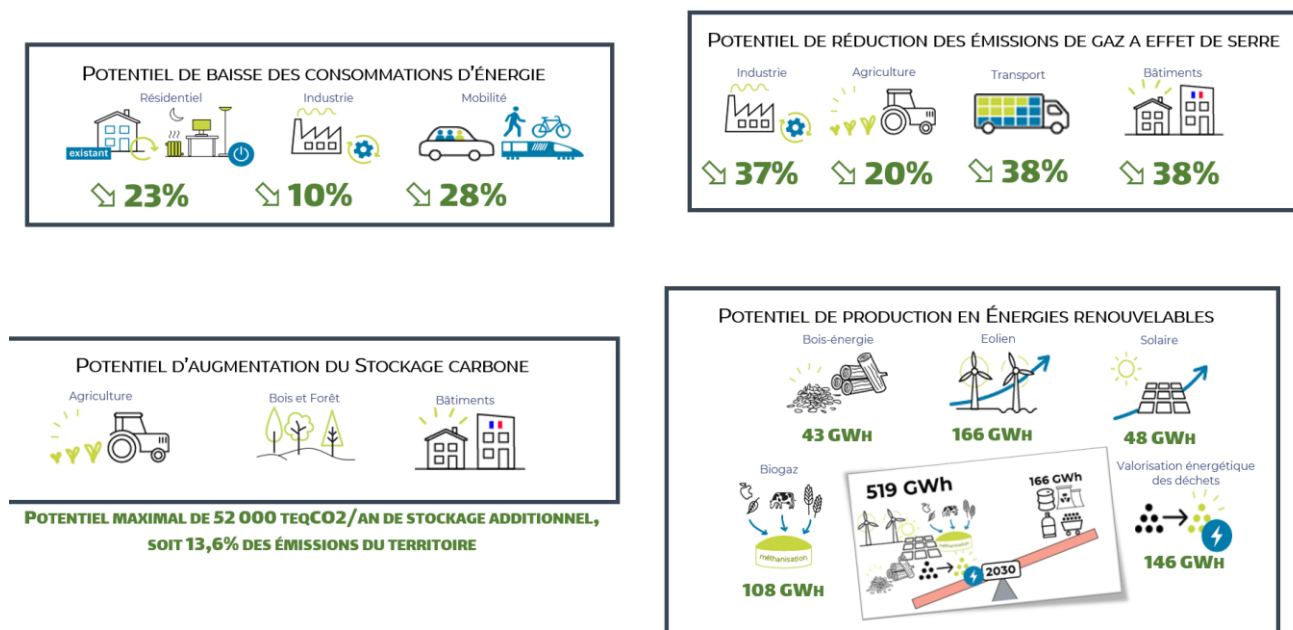
Le projet de territoire a été approuvé en 2023 et est consultable sur le site internet de Roche aux Fées Communauté : <https://www.rafcom.bzh/notre-territoire/presentation-du-territoire/le-projet-de-territoire>

1.4 Le PCAET : Une Stratégie sectorielle emblématique de Roche aux Fées Communauté

Le PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial est disponible ICI

<https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/transition-energetique/plan-climat>

Suite bilan à mi-parcours de novembre 2023 : Rappel des objectifs 2030



1.5 Sa stratégie de Développement Economique Emploi Insertion



Roche aux Fées Communauté a adopté en décembre 2022 sa stratégie de développement Economie Emploi Insertion (SDEEI), pour les dix prochaines années.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site de Roche aux Fées Communauté :

<https://www.rafcom.bzh/entreprendre/developpement-economique/terre-entreprises#:~:text=Strat%C3%A9gie%20%C3%A9conomique&text=L'%C3%A9tude%20qui%20est%20men%C3%A9e,et%20Roche%20aux%20F%C3%A9es%20Communaut%C3%A9>



L'élaboration de cette stratégie a permis de définir l'ADN et les enjeux du territoire.

Ainsi, bien que le territoire ait été amené à évoluer au cours de ces dernières années, Roche aux Fées Communauté demeure aujourd'hui :

- Un territoire rural et péri-urbain
- Un territoire « d'usines à la campagne »
- Un territoire de Petites et moyennes entreprises (PME), d'entreprises de moins de dix salariés (TPE) et d'entrepreneurs indépendants
- Un territoire déjà engagé dans les transitions.

L'objectif est de mettre en avant « **L'esprit de coopération** » qui a longtemps caractérisé le territoire et réalisé sa réussite économique.

Par ailleurs, l'horizon tracé pour le territoire de la Communauté de communes se place au **croisement de toutes les transitions**. Il dépend de sa capacité notamment à :

- Accompagner le changement climatique et préserver les ressources locales (par exemple, l'eau),
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières économiques et la réindustrialisation en disposant d'une capacité d'accueil pour de nouvelles unités de production.

Les opportunités identifiées :

- Répondre au « désir de campagne » né des transformations sociétales accélérées par la pandémie,
- Proposer un modèle de développement différenciant par rapport aux territoires voisins,
- **Se saisir pleinement des enjeux environnementaux pour innover et créer de nouvelles opportunités économiques,**
- **Développer de nouvelles synergies et coopérations en complémentarité avec Rennes Métropole.**

La trajectoire retenue :



« Une stratégie Economique Emploi Insertion libérée, engagée pour un développement souhaitable et durable. »

La trajectoire votée répond aux quatre enjeux suivants :



- L'affirmation et la différenciation du territoire,
- L'adaptation du tissu économique aux mutations,
- L'accueil des entreprises à tous les stades de leur développement,
- Le développement d'un bassin d'emplois et de compétences en phase avec la population.



La mise en œuvre du programme d'actions a donc été défini sur la base de ces quatre grands enjeux.

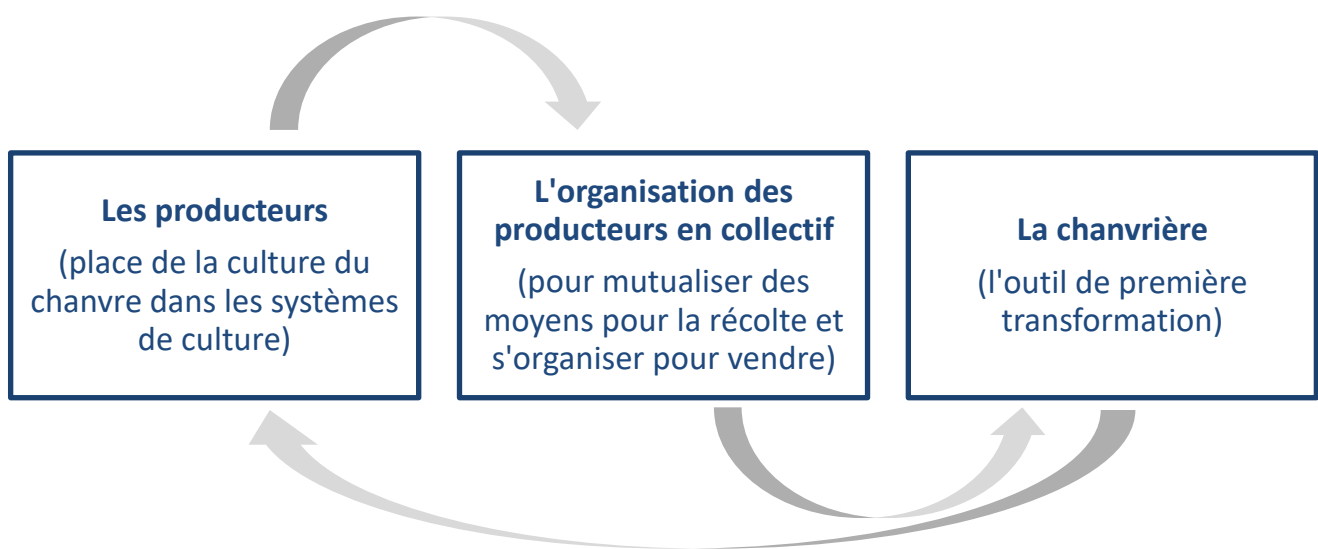
Ce programme est structuré en douze objectifs opérationnels et vingt-trois actions. Le développement de la filière chanvre fait partie de ce programme d'action (action AM.7)

2. Objet et contexte de l'étude

2.1 Objet de l'étude

Il s'agit d'une étude opérationnelle visant à **identifier et réunir les conditions de structuration d'une filière chanvre** sur le territoire du Contrat des Coopérations, de l'organisation de la production à la **création d'un outil de 1ère transformation (chanvrière)** sur le territoire de Roche aux Fées Communauté.

Partant du principe que les débouchés sont avérés, l'étude doit porter sur les 3 premières étapes nécessaires pour la mise en place d'une filière chanvre, à savoir :



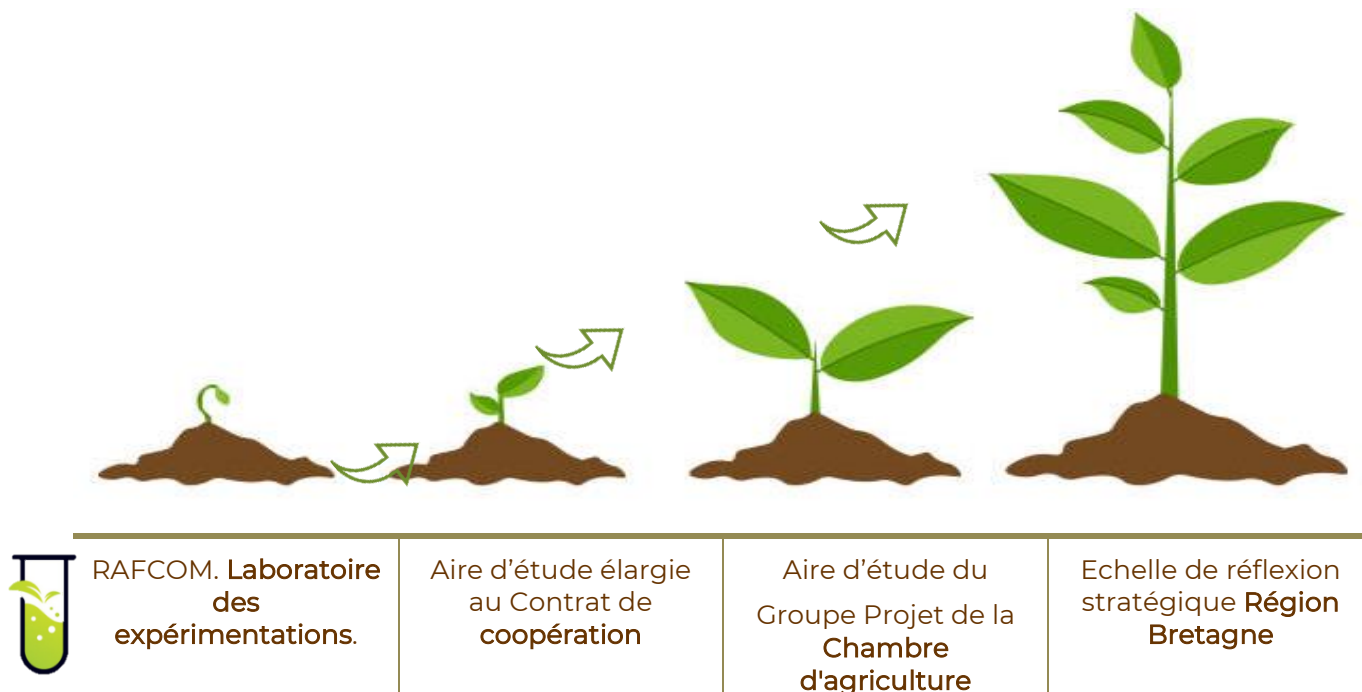
Il est important de souligner que le souhait de Roche aux Fées Communauté n'est pas de mener une étude généraliste, dans la mesure où les étapes d'acculturation et d'exploration sont réalisées aux travers de différents groupes de travail déjà constitués, à la fois à l'échelle de l'intercommunalité et à une échelle plus large.

Le titulaire de l'étude sera amené à s'appuyer sur les aires d'intervention suivantes (dont les actions en lien avec l'objet de l'étude sont détaillées dans le point 2.2) :

- L'échelle géographique de Roche aux Fées Communauté (RAFCOM)
- L'échelle d'intervention du Contrat des coopérations
- Le périmètre d'intervention de la chambre d'agriculture de Bretagne
- Le champ d'intervention de la Région Bretagne dans le cadre du déploiement de ses stratégies Développement Économique, agricole et des transitions agroécologiques.

L'étude devra prendre en compte les études/réflexions déjà menées à ces différentes échelles afin d'éviter tout doublon, pour aller rapidement sur l'approche opérationnelle. Le territoire dispose en effet d'éléments sur l'amont de la filière (la production) et sur l'aval (les débouchés), qui ne nécessitent pas d'être réétudiés de façon exhaustive mais qui devront néanmoins être consolidés.

2.2 Ecosystème de l'étude (contexte)



RAFCOM laboratoire des Expérimentations

RAFCOM est le **pilote de l'étude** et inscrit le **territoire comme le laboratoire privilégié des expérimentations** à mener dans le cadre de cette étude.

L'infographie ci-dessous résume les raisons pour lesquelles RAFCOM s'engage dans ces travaux d'étude.



Aire d'étude élargie au Contrat des coopérations



Cette étude, portée par Roche aux Fées Communauté, s'inscrit aussi comme l'une des actions du volet « transition écologique et environnementale » du Contrat des coopérations associant seize intercommunalités d'Ille-et-Vilaine dont Rennes Métropole, Dinan Agglomération, La Région Bretagne et l'Etat.

Dans ce Contrat de coopération, et particulièrement sur ce volet, il est question de **mener des travaux partagés** par l'ensemble des EPCI portant sur la ressource en eau, la qualité de l'eau, le développement d'une agriculture raisonnée, de l'économie circulaire et des filières énergétiques.

Les EPCI désireux de s'inscrire dans ce cadre d'étude sont les suivantes :

- [Rennes Métropole](#)
- [Liffré Cormier Communauté](#)
- [Vitré Communauté](#)
- [Fougères Agglomération](#)

De surcroît, il y aurait une structure « Pôle de l'écoconstruction » œuvrant à proximité de Fougères Agglomération, à savoir, [ECOBATYS](#) qui se situe à Fougères.



Aire d'étude du Groupe Projet de la Chambre d'agriculture

Cette étude se veut un complément opérationnel des travaux menés actuellement par la Chambre d'agriculture de Bretagne qui porte sur des rencontres multi-partenariales de structures « non économiques » portant un intérêt au développement de la culture du chanvre.

Les trois premières rencontres ont porté sur :

- 1/ **Les intérêts et les ambitions de chaque structure** et la mise en commun des connaissances existantes
- 2/ **Le repérage d'actions en cours**, la programmation de rencontres exploratoires avec des acteurs économiques
- 3/ **La restitution des dernières rencontres**, la prise en compte du contexte de la filière chanvre et des stratégies de développement des acteurs économiques en place, et enfin, la poursuite du travail de **mise en place d'un cadre politique et stratégique** en faveur du développement de la filière chanvre.

Ce groupe de projet a lancé le **premier comité de pilotage politique le 30 avril 2024**, pour cadrer ses orientations politiques.

Ce groupe de projet organisera le 09 septembre 2024 une visite « au bout du champs » ? à Quédillac (35)

Le Chanvre : une culture qui protège l'eau !




Septembre
9

Sur l'exploitation agricole de
Paul RESLOU
 La Bouillère 35290 **QUEDILLAC**



Bout de champ Chanvre

A 14h00

- Présentation de la filière Chanvre Terres de Sources et de ses partenaires
- Organisation de l'essai technique (5 parcelles de Chanvre) / Choix de variété
- Présentation de l'itinéraire technique du chanvre (*Chambre d'agriculture de Bretagne*)
- Choix du matériel de récolte et des réglages associés

16h30 : Clôture de la journée avec dégustation de bière Terres de Sources

Contacts :

Coralie CHUBERRE	07.64.02.42.73	Animatrice Terres de Sources
Marie VANÇON	06.24.47.93.74	Animatrice Bassin Versant Haute-Rance
Flore MILLET	06.64.16.90.73	Responsable Filière Terres de Sources

Action proposée dans le cadre du contrat de territoire unique Rance-Frémur par la Collectivité Eau du Bassin Rennais












La Région Bretagne pour accélérer et réussir les Transitions

L'étude s'inscrira dans les schémas stratégiques de la Région Bretagne votés en 2023.

Le 7 avril 2023, le Conseil régional de Bretagne a adopté sa stratégie régionale des transitions économiques et sociales ([SRTES](#)). Référence Annexe SRTES.

Cette démarche innovante intègre les trois schémas que sont :

- Le CPRDFOP (contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle),
- Le SREDII (schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation),
- Le SRESRI (schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation).

La SRTES s'articule autour d'un objectif majeur : « **plus d'emploi et moins de carbone** ».

<https://www.bretagne.bzh/actualites/la-session-du-7-avril-2023-en-bref/>

La SRTES se déploie autour de six priorités :

- **Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes ;**
- **Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté ;**
- Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel ;
- Conforter la dimension maritime de la Bretagne ;
- **Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ;**
- **Renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité.**

2.3 Actions et travaux déjà menés sur le territoire

- **Le village du chanvre en août 2023 – La fête des Jeunes agriculteurs (JA)**

Dans le cadre de cet événement organisé par la section du canton de Janzé, Roche aux Fées Communauté a eu l'opportunité de monter un village du chanvre.

Un événement d'envergure pour lequel un ensemble de partenaires et d'acteurs se sont engagés auprès de la Communauté de communes.

Une occasion de proposer **une vision 360° de la filière : de la graine aux transformations.**

ÉCONOMIE & AGRO-ÉCOLOGIE Découvrez le chanvre



Le bilan très positif a permis d'organiser deux rencontres avec des agriculteurs volontaires pour préparer l'écriture de ce cahier des charges.



. L'écosystème partenarial existant :

ECOSYSTEME PARTENARIALE



Cette étude devra mobiliser l'écosystème partenarial avec des compétences complémentaires et des champs d'intervention à trouver.

D'autres partenaires seront à repérer en cas de besoin.

- **Les Groupes de travail des agriculteurs du territoire (GEDA, CETA, CUME, ...)**

Les ateliers menés par la suite avaient pour objectifs de lever les principaux freins à la culture du chanvre, d'évaluer les attentes et les besoins des agriculteurs.

Ainsi, les agriculteurs se sont exprimés sur les axes d'étude suivants :

- L'aspect technique et l'intérêt agronomique
- Les performances économiques et des débouchés pérennes
- La place de l'agriculteur dans la filière et l'organisation de la filière.

3. Contenu de l'étude

La présente étude se veut opérationnelle et comprendra les phases suivantes :

3.1 Phase 1 : Réalisation d'un état initial - Consolidation des données d'entrée

Le prestataire devra reprendre les éléments de diagnostics et de chiffres clés disponibles, rappeler les débouchés et la cartographie des acteurs de la filière.

Il devra procéder à la :

- Caractérisation des contextes : national, régional, contrat de coopération, RAFCOM
- Reprise et consolidation de tous les constats, des diagnostics déjà existants.

Exemple : la synthèse bibliographique RAFCOM (annexe Ressources bibliographiques), les travaux d'Inter-chanvre ou d'autres structures (avec **autorisation** d'Inter-chanvre et/ou des autres structures).

Il sera demandé de bien faire mention des avantages du chanvre, de ses performances agronomiques au regard des enjeux actuels, pour une économie relocalisée et vertueuse.

Un état des lieux des débouchés est attendu :

- Clé d'entrée par produit : Grain, Chènevotte, fibre, feuille, hampe florale
- Clé d'entrée par l'innovation : identifier les innovations à venir.

Cette phase s'appuiera sur les nombreuses documentations existantes. Elle devra **intégrer des auditions individuelles** d'acteurs privés, associatifs, d'agriculteurs, d'élus locaux (prévoir une quinzaine d'entretiens) afin de bien intégrer les craintes et les attentes.

Les objectifs sont les suivants :

- Compléter (si besoin) les données d'entrées manquantes, nécessaires pour l'étude
- Aboutir à une analyse « force / faiblesse / opportunité / contrainte » d'une filière chanvre sur les territoires d'étude

- Partager et valider ce diagnostic à l'échelle des coopérations, du périmètre d'intervention spécifiquement de la Chambre d'agriculture et de la Région Bretagne.

3.2 Phase 2 : Evaluation du potentiel de production et identification des éléments à sécuriser en amont de la transformation

>> Le potentiel de production :

Au regard des démarches déjà menées au sein des différents groupes de travail, l'étude devra permettre de cartographier, à l'échelle de référence (aire élargie du Contrat de coopération par exemple) :

- Les gisements potentiels (à différentes échéances)
- Les intervenants actuels sur la filière.

Le prestataire devra se baser sur le groupe de travail des agriculteurs déjà en place.

Une analyse qualitative et quantitative de ces gisements, leurs modalités sur le périmètre expérimental de la Communauté de communes devra permettre une mobilisation réaliste et pertinente pour les exploitations et structures agricoles à une échéance temporelle sur deux – cinq- dix ans.

Concernant l'évaluation du potentiel de production, celui-ci devra être évalué de manière «mobilisable» et non « brute », c'est-à-dire en tenant compte de ce qui apparaît acceptable pour le territoire notamment au vu des contraintes locales sur le plan agricole.

>> Les éléments à sécuriser sur la production (l'amont – la production) :

Il s'agit d'identifier les **éléments qui conditionnent l'intérêt des agriculteurs à développer la production de chanvre (par exemple, sur le plan économique, technique).**

Le prestataire devra repérer d'autres acteurs référents dans le cadre du contrat de coopération et de l'écosystème partenarial, afin de travailler et de consolider les atouts et les contraintes des trois grands thèmes suivants :

- L'itinéraire technique et cultural
- Le machinisme et la récolte
- Les mises aux normes – conditionnement et stockage (à la ferme et/ou sur un lieu à définir)

Le titulaire devra mener **cinq études de cas « flash » dont au moins deux auprès d'agriculteurs du territoire de Roche au Féés Communauté** pour évaluer les surfaces potentielles à libérer en chanvre, simuler des contrats, estimer la valeur ajoutée pour l'agriculteur en « rythme de croisière », en incluant les investissements et autres dépenses à considérer. Ces études de cas doivent se baser sur des exploitations représentatives de différents systèmes agricole existant sur

A noter : Au-delà de leur répartition géographique il conviendra de retenir des études de cas représentatives des types d'exploitation et systèmes de culture du territoire. Le choix des exploitations sera validés par les instances de pilotage de l'étude (COPIL).

[illegible]

scenarii que le prestataire devra élaborer et pour lesquelles son expertise est attendue (en complémentarité ou non avec les outils de transformation existants, en fonction du rythme de développement de la production, en fonction des débouchés ciblés localement ou non).

>> Les attentes :

Le prestataire devra identifier le ou les scenarii possible(s) quant à la mise en place d'un outil de transformation sur le territoire. Il en précisera le dimensionnement approprié au regard du potentiel identifié :

- La capacité de l'outil en volume (traduites en surfaces à cultiver)
- La typologie en termes de niveau de transformation
- Les grandes caractéristiques :
 - Une présentation des caractéristiques du fonctionnement permettant d'identifier les différents espaces et les superficies nécessaires (stockage, ateliers, locaux sociaux)
 - Une présentation des étapes de transformation du chanvre (en fonction du degré de transformation envisagé sur le site) et des investissements liés,
 - L'emprise foncière nécessaire pour le projet,
 - Une analyse des opportunités des sites possibles d'implantation, sur propositions de Roches aux Fées Communauté,
 - Les éléments réglementaires propres à ce type de projet,
 - Les emplois générés (postes et compétences requises),
 - Les modalités d'approvisionnement (lien avec les producteurs).
- Il pourra illustrer son analyse à l'appui de présentation d'outils de transformation existants.

Il mettra en avant les éléments d'opportunité du projet :

- sur le plan économique (viabilité, retour financier pour les producteurs en termes de rémunération, intérêt en termes de débouchés)
- sur le plan environnemental (développement effectif des cultures à bas intrants et peu consommatrices d'eau, transport limité).

Il est attendu du prestataire qu'il développe son argumentaire, y compris s'il aboutit en cours d'étude sur l'absence d'opportunité d'une chanvrière. Il devra dans cette hypothèse présenter d'éventuelles alternatives (notamment des partenariats avec des outils de transformation existants) permettant de développer la filière chanvre.

3.4 Phase 4 : Etude de faisabilité technique, juridique et financière

La question des revenus, de la création et du maintien de la valeur ajoutée dans un périmètre local à régional sont des enjeux de taille pour les agriculteurs.

L'étude de faisabilité **devra donc se placer du point de vue des producteurs afin de connaître le niveau de valorisation et de rémunération des productions.**

Le prestataire **devra effectuer, sous cet angle, une étude de faisabilité technique, juridique et financière pour le ou les scenarii identifiés, comportant notamment les éléments suivants :**

>> Pour ce qui concerne la chanvrière :

- Les différentes possibilités de portage de la chanvrière (investissement/fonctionnement) : portage par un privé, par une coopérative impliquant les producteurs, une Société d'Economie Mixte ou autres
- Un compte d'exploitation prévisionnel d'exploitation (selon les éléments de dimensionnement définis en phase 3) (possibilités de plusieurs scenarii en fonction des formats juridiques envisagés)
- Un estimatif détaillé de l'investissement (dépenses/recettes)
- L'évaluation de la capacité d'autofinancement et la viabilité économique sur 5 ans, 10 ans, 20 ans.

>> Pour ce qui concerne la mutualisation d'outils au sein d'une structure collective :

- Une approche des outils mutualisables qui pourraient être portés au sein d'une structure collective de type coopérative (pour la récolte notamment) ou Entreprise de Travaux Agricoles,
- L'estimatif des coûts d'investissement (en propre ou mutualisés),
- L'estimation du budget prévisionnel de fonctionnement sur 5 /10 ans si le projet est porté par une CUMA,
- L'identification des recettes, des financements et des partenariats possibles,
- L'évaluation de la capacité d'autofinancement et la viabilité économique sur 5 ans, 10 ans, 20 ans.

>> Pour ce qui est des producteurs :

- Une modélisation de la place de la culture du chanvre dans le système de culture d'une exploitation agricole,
- L'élaboration d'un compte de résultat prévisionnel, pour l'exploitation agricole en prenant en compte l'intérêt de la culture de chanvre sur une rotation longue (5 à 7 ans).

Le titulaire s'appuiera sur les 5 études de cas pour réaliser cette phase.

La liste des éléments attendus ne se veut pas exhaustive. Le prestataire pourra compléter au vu de son expérience dans le domaine.

3.5 Phase 5: Elaboration d'une feuille de route collective et opérationnelle

Le **bureau d'étude** devra **élaborer une feuille de route collective et opérationnelle avec un calendrier qui détaillera les actions à mener, la répartition des tâches, en fonction du rôle de chacun.**

Cette phase d'étude permettra :

- D'identifier le plan d'actions à mener qui aurait le plus d'impact sur le développement d'une filière Chanvre
- D'identifier les différentes étapes de développement de la filière, au regard des éléments d'étude restitués sur les phases précédentes
- De produire une analyse croisée des actions/impact (fort-moyen-faible) /faisabilité(fort-moyen-faible) et des responsabilités (de qui relève la mise en œuvre de l'action, de déterminer les acteurs clés).

Cette phase devra permettre à toutes les entités engagées de mieux cerner leur rôle et les actions qu'elles peuvent développer, en qualité de :

- Agriculteur-producteur
- Prestataire
- Acteur de la filière, relais
- Soutien aux acteurs économiques et agricoles
- Animateurs – facilitateurs du territoire.

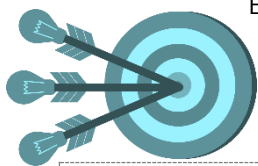
3.6 Tranche optionnelle : Approfondissement des débouchés en fonction du scenario

Les différents groupes de travail ont investigué la question des débouchés. Ces derniers sont identifiés et connus via différentes prises de contact avec les acteurs économiques locaux et à l'expertise des acteurs mobilisés.

Cependant, il peut être nécessaire, au cours de l'étude, de mesurer de façon plus précise la nature d'un débouché afin de préciser les besoins et de consolider les données de l'étude (particulièrement, en phase de faisabilité).

Il peut s'agir de :

- Préciser l'estimation des volumes (pour le mettre en lien avec le volume de production en amont)
- Préciser le niveau de transformation (degré de transformation opportun en fonction des débouchés identifiés, du niveau de produit fini attendu)
- Confirmer si besoin l'intérêt et le niveau d'engagement d'acteurs économiques vis-à-vis du développement de nouveaux produits à partir d'approvisionnements locaux
- Elargir/approfondir des débouchés dans un domaine identifié (aller chercher/détecter d'autres acteurs potentiels pour consolider le projet).



En synthèse, les prestations décrites dans ce cahier des charges comprennent les phases suivantes :

Phase 1	Réalisation d'un état initial I Consolidation des données d'entrées.
Phase 2	Evaluation du potentiel de production et identification des éléments à sécuriser en amont de la transformation
Phase 3	Opportunité et dimensionnement d'une chanvrière.
Phase 4	Etude de faisabilité technique, juridique et financière
Phase 5	Elaboration d'une feuille de route collective et opérationnelle
Tranche optionnelle	Approfondissement des débouchés en fonction du scenario

Le prestataire devra apporter une analyse critique des objectifs et des méthodes fixés dans l'optique d'améliorer la performance de l'étude.

Le bureau d'étude retenu devra solliciter en complémentarité du service Economie, l'ensemble de l'écosystème partenarial (institutionnel, associatif, professionnel).

4. Périmètre de l'étude

Il est proposé un **périmètre d'étude privilégié** suivant :

Les EPCI volontaires du contrat de coopération, tout en considérant Roche aux Fées Communauté comme le laboratoire bénéficiant des expérimentations.

Pour davantage d'informations sur le contrat de coopération et son périmètre :

<http://www.presse.metropole.rennes.fr/accueil/documents-presse/communiques-de-presse/25-24231/le-conseil-metropolitain-approuve-l'engagement-de-rennes-metropole-dans-une-demarche-inedite-de-nouvelles-cooperations-territoriales-avec-16-intercommunalites-du-bassin-de-vie-de-rennes>

<https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/2021-hpdi-ext-134.pdf>

http://www.presse.metropole.rennes.fr/upload/espace/1/pj/18097_13730_CP_Seminair_e_contrat_de_cooperation_19nov2021.pdf

<http://www.presse.metropole.rennes.fr/accueil/documents-presse/communiques-de-presse/25-30349/contrat-de-cooperation--un-temps-fort-pour-faire-le-point-sur-les-projets-communs>

Le contact opérationnel du contrat de coopération :

La Direction des Coopérations métropolitaines, de la Veille territoriale et de l'Évaluation à Rennes Métropole

Tel : 02 99 86 63 46

Adresse mail : dircov@rennesmetropole.fr

Le prestataire pourra proposer un ajustement du périmètre de réflexion, en fonction de sa perception des enjeux.

Il sera spécifiquement question de s'interroger sur le périmètre élargi du sud – sud/est de Roche aux Fées Communauté (Pays de La Loire, Mayenne).

Dans tous les cas, le périmètre d'étude sera à valider précisément par la collectivité et ses partenaires au démarrage de la mission (réunion de lancement).

Noms des EPCI en contrat de coopération	Nombre de communes	Département (dpt)
Métropole	43	35
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	18	35
CA Vitré Communauté	46	35
CA Redon Agglomération	31	35 (12)
		44 (8)
		56 (11)
CA Fougères Agglomération	29	35
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	18	35
CC Val d'Ille-Aubigné	19	35
CC Bretagne Romantique	25	35
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	20	35
CC Liffré-Cormier Communauté	9	35
CC de Saint-Méen Montauban	17	35
RAFCOM	16	35
CC Montfort Communauté	8	35
CC Brocéliande Communauté	8	35
CC Pays de Châteaugiron Communauté	5	35
CA Dinan Agglomération	65	22
TOTAL	377	

5. Méthodologie de l'étude et livrables

5.1 Méthodologie

Phase 1 : Diagnostic Réalisation d'un état initial Consolidation des données d'entrées	Caractérisation des contextes • Reprise et consolidation de tous les constats, diagnostics déjà existants • 15 entretiens individuels Partager, compléter et valider ce diagnostic Aboutir à une analyse SWOT
Phase 2 : Evaluation du potentiel de production et identification des éléments à sécuriser en amont de la transformation	Consolidation des gisements et identification des éléments à sécuriser en amont de la transformation • Une analyse qualitative et quantitative des gisements • Une présentation des éléments qui conditionnent l'intérêt des agriculteurs à développer la production de chanvre (par exemple, sur le plan financier, agronomique...) à l'appui de 5 études de cas concrets
Phase 3 : Opportunité et dimensionnement d'une chanvrière	• Note d'opportunité portant sur un ou des équipements collectifs et dimensionnement d'un outil de transformation local.
Phase 4 : Etude de faisabilité technique, juridique et financière	• Définition des conditions de la réussite sous l'angle attendue de la valorisation de la production • Présentation des éléments de faisabilité technique, juridique et financière • Préconisations pour garantir la durabilité de la filière
Phase 5 : Elaboration d'une feuille de route collective et opérationnelle	• La feuille de route collective et opérationnelle
Tranche optionnelle	• Approfondissement sur les débouchés en fonction du scénario

5.2 Livrables



Le prestataire devra effectuer des propositions par rapport aux livrables d'ores et déjà identifiés :

- Une fiche de synthèse des rôles de chacun
- Un panorama thématique
- Des matrices AFOM diagnostic
- Quinze entretiens qualifiés
- Les 5 études de cas : si possible mutualiser les études de cas des phases n°2 et n°4, pour une cohérence globale
- Une cartographie des gisements et des acteurs locaux actuels
- Un panorama des valorisations
- Le portrait type de la filière locale « idéale »
- Un inventaire des débouchés
- Une note d'opportunités pour un équipement collectif
- Une synthèse des éléments de faisabilité
- Les fiches actions et les matrices budgétaires dédiées
- Une matrice budgétaire
- Une feuille de route collective et opérationnelle.

Qualités impératives de l'étude

Cette étude devra réunir des qualités indispensables :

- Prise en compte de toutes les spécificités : périmètre géographique, écosystème partenarial
- Prise en compte des bases de données à traiter : qualité, véracité et pérennité de la source
- Rigueur du raisonnement et des calculs
- Exhaustivité des analyses et des propositions.

Qualité du rapport

Le rapport devra comporter cinq parties correspondant aux cinq grandes phases.

Le rapport devra :

- Être clair, lisible (respect de la méthode FALC), pédagogique, le plus synthétique possible pour faciliter la lecture
- Contenir une synthèse de l'état des lieux et des résultats (synthèse de quatre pages maximum)
- Donner un avis d'expert
- Qualité des méthodes d'analyse et de calcul.

Ces méthodes et ces outils devront être explicites.

Le titulaire devra transmettre toutes les références des méthodes, tous les détails des étapes et des hypothèses de calcul.

Formats des données d'étude :

Le prestataire enverra par voie électronique, les comptes rendus et les supports de présentation, au plus tard cinq jours ouvrés après les réunions prévues (réunions intermédiaires et de synthèse).

Il fera parvenir par voie électronique la synthèse de l'audit du marché au moins trois jours ouvrés avant la réunion finale.

Tous les documents seront au format word, excel, power point et PDF.

Les données SIG devront respecter les règles suivantes :

- Format des données vectorielles : **shapefile (.shp)**
- Format des données raster : **Image géoréférencée** au format **.tif**.

Les données cartographiques devront être fournies en **projection RGF 93 CC48 (EPSG : 3948)**.

Le titulaire devra Inclure les **fichiers de métadonnées INSPIRE** (descriptif des données) conforme aux normes ISO 19115.

Les données SIG devront proposer une structuration attributaire rigoureuse et documentée.

Le candidat retenu devra procéder à la livraison des projets QGIS (.qgs) utilisés pour la production des cartographies avec une configuration des chemins relatifs vers les couches SIG associés.

Il devra, en outre, livrer des fichiers de symbologie en format qml (QGIS).

6. Gouvernance



Proposition d'un Comité de pilotage de l'étude

Ce projet sera élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale associant :

- Roche aux Fées Communauté (élus et techniciens)
- Communes (élus et techniciens) impactées par l'étude Eviter Réduire Compenser (ERC) (Janzé – Amanlis - Martigné-Ferchaud)
- Le groupe de travail (GT) Transitions du contrat de coopération (élus et techniciens, dont ceux chargés de la coopération métropolitaine)
- La Chambre d'agriculture (élus et techniciens)
- La Région Bretagne (élus et techniciens)
- Autres acteurs à identifier en fonction des opportunités à valider lors du 1^{er} copil de lancement (notamment EPCI qui ont confirmés leur intérêt pour la démarche).

Un Comité technique (Consultatif / donne un avis/se réunit avant chaque COPIL)

- Techniciens de la direction du développement Economie Emploi Insertion (DEEI) et de directions des Transitions Energétiques et Ecologiques (TEE) de Roche aux Fées Communauté
- Groupe projet Chanvre du Contrat de coopération
- Les Techniciens des ECPI volontaires
- Partenaires/acteurs
- Directrice Générale adjointe des Services (DGA) de RAFCOM.

Un comité technique restreint pourra se réunir pour le suivi de l'étude et la préparation des différentes réunions. Il sera composé des techniciens de Roches aux Fées Communauté (service DEEI, service TEE et DGA).

Le prestataire pourra effectuer des propositions de gouvernance, pourvu qu'elles soient agiles et adaptées aux usages des gouvernances locales.

Le planning devra prendre en compte les instances décisionnaires de RAFCOM mais également les instances de validation du contrat de coopération et des autres EPCI volontaires.

Les plannings prévisionnels des instances seront transmis au prestataire après notification et mise à jour en 2024 (semestre 2) et en 2025.

7. Réunions de suivi du marché

Pour faciliter au mieux le déroulement du marché, il est prévu des réunions plénières et des temps de restitution de suivi et des instances décisionnaires :

<i>Sur la durée du marché</i>		
Quantité : Une réunion	Un temps de travail technique « lancement »	Un temps de travail pour consolider la méthodologie de lancement et des étapes à planifier
Quantité : Une réunion	Un COPIL de lancement	Pour préciser le fonctionnement global, la méthodologie et la coordination entre chaque acteur. Cette réunion permettra aussi de préciser les attentes sur le rapport de synthèse du marché.
Quantité : Quatre réunions	COPIL	• Quatre réunions de COPIL (cf. calendrier)
Quantité Quatre réunions	COTECH	• Avant chaque COPIL • Privilégier des formats en visioconférence
Quantité minimale Cinq réunions	Des réunions intermédiaires et de bilan de phases COTECH restreint	En cours de marché pour : • Améliorer l'organisation, la méthodologie et le contenu de l'étude (une réunion) • Phase 4 – deux réunions • Phase 5 – deux réunions

Quantité Cinq réunions	Restitution aux instances	• Bureau communautaire, et Conseil communautaire (prévoir deux réunions par an) • Contrat de coopération (prévoir une réunion par an)
Quantité Deux réunions	Séminaire annuel	• La possibilité de s'inscrire dans un temps fort annuel (ou séminaire de clôture), en lien avec le contrat de coopération (à préciser lors du COPIL de lancement)
Quantité 4 réunions	Réunions complémentaires	• Anticiper un besoin imprévu

Localisation prévisionnelle des réunions : il conviendra de prévoir une certaine capacité à être mobile :

- Au sein de RAFCOM (La Canopée – Janzé ou La Passerelle - Retiers)
- Et/ou en visioconférence avec l'ensemble des référents de la collectivité
- Au sein des équipements de Rennes Métropole (Rennes)
- Dans les territoires (EPCI) partenaires (fonction des EPCI volontaires)
- Au cas par cas en cas de besoin.

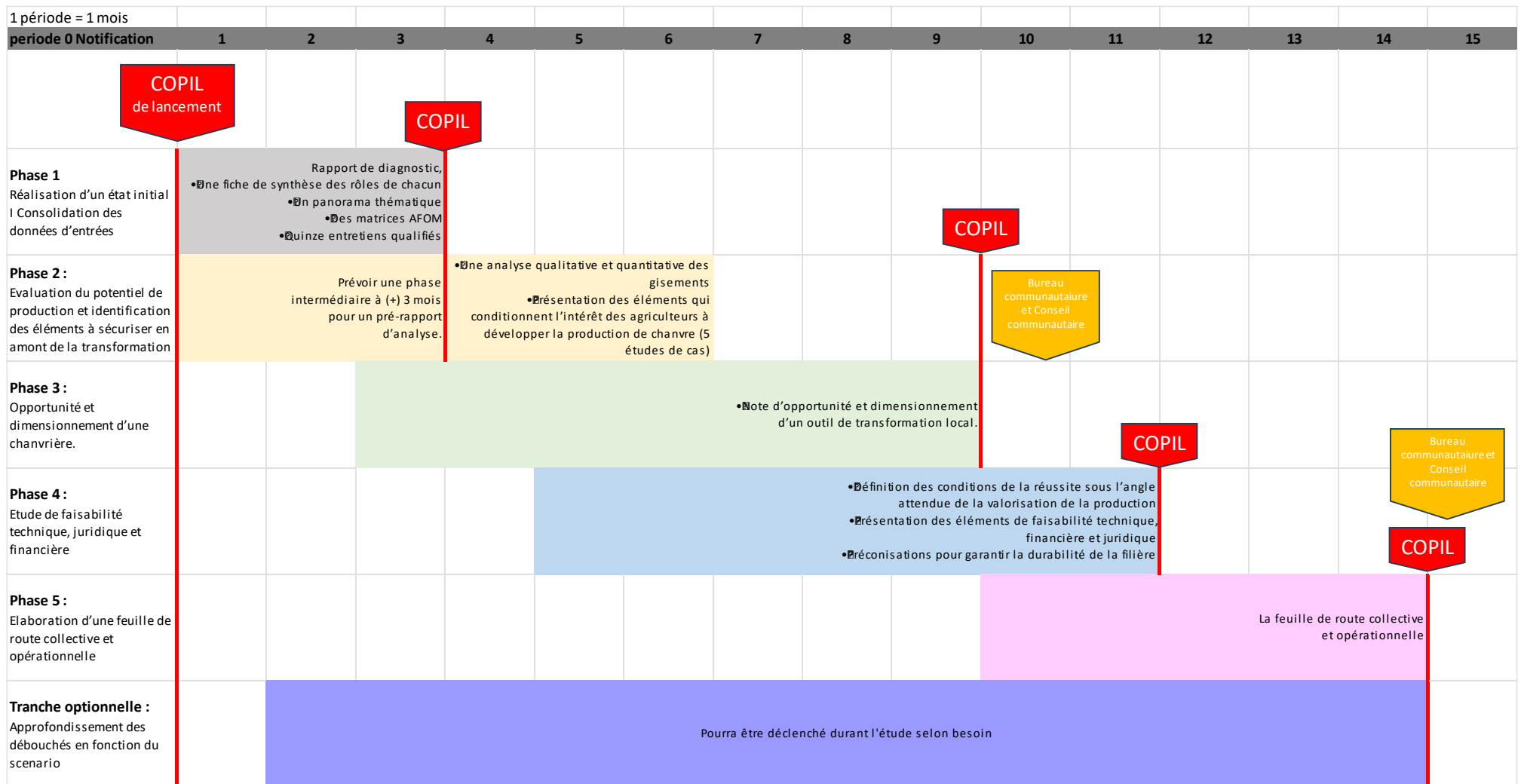
8. Calendrier



Une fois la notification du marché au prestataire, il devra impérativement avoir réalisé l'étude et l'avoir restituée au plus tard au quatrième trimestre 2025.

Dès le lancement de l'étude, les parties ajusteront l'échéancier prévisionnel de répartition de la durée de chacune des étapes de la prestation, intégrant un ensemble de date notamment celles du comité de pilotage et des réunions d'étape avec la collectivité et l'ensemble de l'écosystème partenarial.

Le planning prévisionnel des phases est le suivant :



Le planning devra prendre en compte les instances décisionnaires de RAFCOM mais également les instances de validation du contrat de coopération et des autres EPCI volontaires (dates non connues à ce stade).

Les plannings prévisionnels des instances seront transmis au prestataire après notification et mise à jour en 2024 (semestre 2) et en 2025.

Les instances de RAFCOM :

INSTANCE	QUI ?	ROLE
Conseil Communautaire (CC)	Elus	Décider
Bureau Communautaire ordinaire –non délibératif (BC)	Elus	Donner un avis pour une démarche, un inventaire, un plan d'action (à définir le contenu et le niveau de décision à prendre)
Bureau Exécutif (BE)	Membres	Comité de pilotage de validation Donner un avis
Commission Economie Emploi Insertion	Membres de la commission	Donner un avis sur les travaux et orienter les décisions à soumettre aux BE/BC et CC
GT Transitions du Contrat de coopération	Techniciens de RAFCOM et Rennes Métropole Direction des coopérations	- Assurer le suivi - Être en veille - Mise en relation avec l'écosystème
Groupe de projet Chambre d'agriculture	Techniciens et élus de la Chambre d'agriculture Partenaires/acteurs	Selon un principe de réciprocité : Les travaux d'étude et les travaux du groupe de projet se compléteront.
Poursuivre l'identification des entités et des rôles au démarrage de l'étude, notamment les EPCI volontaires.		

Si une modification du marché vient prolonger la durée de l'étude, le prestataire retenu en tiendra compte pour proposer une mise à jour de son échéancier.

Par ailleurs, RAFCOM devra avoir reçu :

- Cinq jours ouvrés au moins avant la date de chaque instance/réunion, les documents qui serviront d'appui au bureau d'études pour la présentation de son travail
- Cinq jours ouvrés au plus après la date de la réunion, le relevé de conclusions de la réunion rédigé par le bureau d'études.

Le dépassement des délais contractuels entraînera l'application des pénalités prévues au contrat.

9. Equipe

En démontrant une réelle capacité à mener une réflexion globale et cohérente, l'équipe devra combiner des compétences variées et complémentaires dans les domaines suivants :



- Agriculture, agronomie, filière agricole, machinisme
- Transition Ecologique Climat/Filières, Trajectoires énergétiques et climatiques agricoles, Eau
- Territoire, développement Economique, Développement local
- Formation, Emploi
- Cartographie / SIG.

Le prestataire devra se rendre disponible pour organiser des réunions en soirée.

Il ne faudra pas exclure des temps de consultation le samedi, les agriculteurs pouvant être disponibles ce jour-là.

.

10. Moyens fournis au titulaire du marché

Roche aux Fées Communauté et les partenaires de la démarche mettront à disposition du titulaire du marché les documents dont ils disposeront.

Par ailleurs, ils lui fourniront toutes les informations nécessaires ainsi que les introductions auprès des partenaires pour mener à bien l'étude.

Conclusion

L'étude proposée doit permettre aux élus de décider du soutien ou non à la mise en place de la culture de chanvre sur son territoire. Ce ne sera possible que si les agriculteurs y trouvent un intérêt économique, agronomique, technique et en termes de conditions de travail. L'intérêt réside également en ce que la valeur ajoutée apportée par l'introduction de cette culture reste au niveau le plus local possible.

AnnEXES

1.	Cahier prospectif de la stratégie de développement Economie Emploi Insertion (SDEEI)
2.	Livre blanc Séminaire (SDEEI)
3.	Rapport de diagnostic de la SDEEI
4.	Trajectoire du scénario de la SDEEI
5.	Récapitulatif des liens ressources
6.	Compte rendu du groupe de travail du 30 novembre 2023
7.	Délibération du Conseil régional du 7 avril 2023 concernant la stratégie régionale des transitions économique et sociale pour un développement durable de la Bretagne (SRTES)
8.	Synthèse bibliographique sur la filière chanvre
9.	Tableau des partenaires